



DISTRICT DE L'ARIÈGE

DE FOOTBALL



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 27 Mai 2019

Procès-Verbal n°7 (Sous réserve d'approbation du Comité Directeur)

Saison 2018/2019

Président : LEPLAY Gérald

Présents : ACHAARAOUI Mohamed
COURTHIEU Patrick
FONTAINE Jérémy
GONZALEZ Manuel
JEANJEAN Didier
MIQUEL Raymond
PEREIRA DA SILVA Jean-Michel
ROUCH Alain
TOURECHE Karim

Excusés : LAFFITTE Bernard
MICHEAU André

La séance est ouverte à 18 h 45.

Ordres du jour :

- Courriers
- Informations du président
- Désignations des arbitres pour les finales de Coupe d'Ariège
- Modifications du Règlement Intérieur de la C.D.A.
- Point Tutorat
- Point Observations
- Questions diverses

⇒ Courriers

- Courriers de M. GARRO et LAFFITTE Jean-Pierre concernant une indisponibilité pour raisons médicales : pris note.
- Courriers concernant des rapports sur les rencontres mentionnées entre parenthèses :
M. PARLOUER (F.C. MIREPOIX II / F.C. FOIX III, VARILHES ST JEAN DE VERGES / A.S. RIEUX DE PELLEPORT II et F.C. LÉZAT / F.C. SÉRONAIS)
M. PUJOL (F.C. PAMIERS / F.C. FOIX en U19)
M. PASSEMAR (NAUROUZE LABASTIDE / U.S. HAUT MINERVOIS en D1 Aude)
M. HIMIDI (LUZENAC A.P. III / F.C. FOIX III)
Pris note.
- Courriers de M. DURANTE-MALVY, président de la C.D.A. de l'Aude, concernant des demandes de précisions sur des renseignements d'ordre financier ainsi que des demandes de convocations : pris note, demandes transmises aux personnes concernées.
- Courriers de M. PEREIRA DA SILVA Georges et SAADNA concernant des indisponibilités jusqu'à la fin de la saison : pris note.
- Courrier de M. PARLOUER concernant une demande de renseignements d'ordre financier : pris note, dossier suivi par Mme KOSTMANN.

⇒ Informations du président

- ✓ Aucun tutorat et aucune observation n'ont été réglés depuis le 16 Janvier 2019. Une demande de précisions sur ce point a été effectuée par M. LEPLAY. Réponse lui a été faite par M. GUICHOU, trésorier du District.
- ✓ M. Jérémy FONTAINE représentera M. LEPLAY le 23 Juin 2019 lors du congrès des présidents de C.D.A. à la Fédération Française de Football.
- ✓ La C.D.A. déplore l'absence non excusée de M. DELBREIL à la Commission d'Appel de la Ligue d'Occitanie suite aux incidents d'après-match lors de la rencontre F.C. COUSSA HERS / J.A. PAMIERS : en conséquence, M. DELBREIL sera convoqué lors de la prochaine C.D.A.
- ✓ Situation des différents stagiaires pour la saison 2019/2020 :
 - BISCH Aurélien : Titularisé (Seniors, Assistant)
 - BOURASSE Yazid : Titularisé (Jeunes)
 - GADAL Ophélie : Titularisée (Jeunes)
 - JUNIER Alexandre : Titularisé (Seniors)
 - LABAT Laurence : Titularisée (Jeunes)

- MARQUES Charles : Titularisé (Seniors)

- ✓ Suite à de nombreux retours sur des arbitres absents lors du week-end end de Pentecôte, la réunion de fin de saison, initialement prévue le 8 Juin 2019 à partir de 19 h, a été décalée au 12 Juin 2019 de 20 h à 22 h au District de l'Ariège de Football.
- ✓ Il n'y aura aucune candidature à présenter pour la Ligue cette saison. En accord avec la CRA, la CDA pourra proposer des candidats jeunes au cours de la saison prochaine sans attendre la fin de saison

⇒ **Désignations des arbitres pour les finales de Coupe d'Ariège**

	Arbitre central	Arbitre Assistant 1	Arbitre Assistant 2
Coupe d'Ariège 1	PASSEMAR François	SERPAULT Ludovic	TRÉMÈGE Alain
Coupe d'Ariège 2	PARLOUER Aurélien	MARTOU Youssef	GARCETTE Arnaud
Coupe Libre / U19	ESCAFFRE Julien	MIQUEL Raymond	FONTAINE Jérémy
Coupe Libre / U17	MICHEAU André	MARQUES Charles	ALBA Bernard

⇒ **Modifications du Règlement Intérieur de la C.D.A.**

- ✓ Test physique

Il sera aligné sur celui proposé par la Ligue, avec adaptation au District.

Catégorie	Distance (en m)	Temps de course (en secondes)	Temps de récupération (en secondes)	Répétitions
A	67	15	22	30*
B				
C	64			
Assistants				
Féminines				

* 2 points de pénalité par répétition manquante

Celle-ci sera soumise à l'appréciation de la C.D.A.

- ✓ Épreuve théorique
Un arbitre « District A » ayant obtenu une note inférieure à 10 / 20 sera rétrogradé en « District B » la saison suivante, même si son classement général lui permet de rester « District A ».
- ✓ Promotion

À compter de la saison 2019/2020, un arbitre « *District C* » devra obligatoirement effectuer une année en « *District B* » avant de pouvoir prétendre accéder à la catégorie « *District A* ». **À titre exceptionnel**, la C.D.A. pourra établir la possibilité d'accélérer l'évolution d'un arbitre en le faisant observer en catégorie supérieure et confirmera ou infirmera cette position.

✓ Statut d'arbitre-joueur

Un arbitre-joueur évoluant en D1 en tant que joueur et arbitre ne pourra plus arbitrer de rencontres dans la même division que celle dans laquelle il joue.

Sanctions pour les désistements tardifs

- 1^{er} désistement : 2 matchs de non-désignation et 25 € d'amende/recontre
- 2^{ème} désistement : 2 semaines de non-désignation et 50 € d'amende/recontre

Il sera en outre fait application d'une décote C.D.A.

✓ Contrôle continu pour les stagiaires

Ils recevront un questionnaire par trimestre pour vérifier leurs connaissances théoriques. Le renvoi de ce questionnaire à la CDA permettra d'obtenir un bonus à la note d'appréciation CDA

⇒ Point tutorat (M. PEREIRA DA SILVA Jean-Michel)

Rien à signaler.

⇒ Point Observations (M. JEANJEAN)

Le planning n'a pu être tenu à jour, 4 observations n'ayant pas pu se faire.

⇒ Questions diverses

M. MIQUEL intervient concernant la Commission d'Appel : il déplore que les rapports des arbitres ne soient pas assez complets, ce qui ne permet pas à la Commission de Discipline de prendre les sanctions adéquates.

M. ACHAARAOUI informe que l'Amicale des Arbitres est relancée, et que le montant (facultatif) de la participation a été fixé à 15 €.

La séance est levée à 22 h 15.

Le président de la C.D.A.

Gérald LEPLAY

Le secrétaire de la C.D.A.

Jérémy FONTAINE